

COMMUNE DE CHAMPAGNEY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2018 A 20 H 00

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Delphine SOITTOUX, Pierre VERNE.
Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 AOUT 2018

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier procès-verbal. M. Alexandre KOREIBA étant absent lors du dernier conseil, il ne prend pas part à ce vote. Le conseil municipal, par 9 voix pour, approuve le procès-verbal du 17 août 2018.

VENTE PARCELLE ZS N° 105

Vu la délibération n° 2017-44 décidant de la vente d'une parcelle de terrain à M. Pierre MARTIN et Mme Martine LEHE et réglant les frais de bornage réalisés par la société ABCD, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de leur vendre la parcelle ZS n° 105 au lieu-dit "Les Corvées" pour un montant de 5 000 €.

ELARGISSEMENT RUE DE NILIEU

Le maire informe le conseil municipal de la demande de M. Boris VERNE d'échanger la parcelle ZR n° 10 située rue de Nilieu à côté de ses bâtiments d'exploitation pour développer son entreprise en échange de sa parcelle cadastrée ZP n° 19 située à côté du cimetière. Après la sortie de M Pierre VERNE, le conseil municipal, considère l'intérêt pour la commune de posséder un terrain à côté du cimetière et la nécessité d'élargir la rue de Nilieu au niveau du virage. La parcelle ZR n° 9 appartenant à l'EURL des Renouillères sera également impactée par cet élargissement. Le conseil municipal, par 8 voix pour et une abstention, décide de la division des parcelles ZR n° 9 et ZR n° 10 pour permettre l'élargissement de la rue de Nilieu.

ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET NOEL VEURIOT

Vu les délibérations n° 2017-39 et 2017-40 décidant de l'échange de parcelles entre M. Noël VEURIOT et la commune de Champagny, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'échanger les parcelles suivantes appartenant à M. Noël VEURIOT : parcelles ZV 29, ZV 51, ZV 55, ZV 64, « Les Essards », d'une surface totale de 77 a 45, d'une valeur totale de 1 100 €, en contrepartie des parcelles énoncées ci-dessous appartenant à la commune, les parcelles ZN 57 « La Neylotte » et A 507 (à Cléry 21) « La Pièceotte » d'une surface totale de 5 a 13, d'une valeur totale de 1 100 €.

ACHAT TERRAIN ZV 38

En vue d'agrandir le patrimoine forestier de la commune, M. le maire propose au conseil municipal d'acheter la parcelle cadastrée ZV n° 38 de 24 a 80 ca appartenant à Mme Monique SEDILOT. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter cette parcelle, pour un montant de 300 €.

AVANT-PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX SECS

M. le maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire proposé par le SIDEC concernant les travaux d'effacement rue Principale. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner une suite favorable à cet avant-projet sommaire.

ADHESION AUX SERVICES INFORMATIQUES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU SIDEC (SITIC) / AVENANT

Le maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition au service informatique du SIDEC. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cet avenant.

CONVENTION POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DE MARES FORESTIERES

Le maire expose au conseil municipal le projet de convention entre la commune et la ligue de protection des oiseaux (LPO) de Franche-Comté, concernant la conservation et la restauration des continuités écologiques en faveur des amphibiens. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette convention.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX

Vu la demande présentée par l'association « Les Fripouilles » pour la mise à disposition d'un local communal, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition, à titre gracieux, le local situé 1 rue des Varennes 39290 CHAMPAGNEY, à l'association « Les Fripouilles » pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

PRIX DE L'AFFOUAGE ET REGLEMENT

Le délégué de la forêt propose au conseil municipal de fixer à 4 € le prix de la taxe d'affouage, à 20 € le bois de façonnage, et à 30 € l'acompte demandé à chaque affouagiste. Il demande la validation du règlement d'affouage pour l'année 2018-2019. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions ci-dessus et valide le règlement.

AVENANT M.F.P.T. POUR LE MARCHE SECURISATION RD 112

Vu le marché du 31 août 2018, concernant les travaux d'aménagement de sécurité RD 112, par l'entreprise M.F.P.T., des travaux complémentaires sont proposés. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'avenant n° 1 proposé par l'entreprise M.F.P.T. pour un montant de 7 260,97 € HT.

ETUDE RELATIVE AUX 2 PONTS ECRETEURS SUR LE NACEY

Après les épisodes pluvieux intenses de l'hiver et du printemps 2018, il s'avère que le village a connu des inondations qui n'avaient pas été vues depuis l'installation des ponts. De plus, en aval du pont écrêteur installé à proximité des lagunes, des champs ont été longuement inondés. Le maire propose de réaliser une étude en vue de trouver les solutions possibles pour éviter cet état de fait. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la réalisation de cette étude et valide le devis du cabinet EMC Environnement d'un montant de 2 590 € HT.

AVENANT AUX TRAVAUX DE L'EGLISE ET DE L'ANCIENNE CURE

Le maire présente un avenant au marché de travaux de réfection des toits de l'église et de l'ancienne cure et du crépi de la face nord de l'église. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'avenant n° 1 proposé par l'entreprise CONTET-BOUROTTE pour un montant de 39 137 € HT, et prend note que le nouveau montant du marché s'élève à 176 004.54 € HT.

INDEMNITE A L'AGENT RECENSEUR

Le maire informe le conseil municipal que le recensement de la population de Champagne aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019, et qu'il est nécessaire de fixer l'indemnité de l'agent recenseur avant sa nomination par arrêté. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme brute de 700 € comme rémunération à l'agent recenseur.

ACHAT PARCELLE ZR N° 33 POUR ELARGISSEMENT DE LA PLACE DE RETOURNEMENT RUE DE VARENNES

En vue d'élargir la place de retournement située à l'extrémité de la rue de Varennes, M. le maire propose au conseil municipal d'acheter la parcelle cadastrée ZR n° 33 appartenant aux Consorts DUTARTRE. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter cette parcelle d'une superficie de 0 a 45 ca, pour un montant de 100€.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet atelier communal : ce projet est envisagé dans l'ancienne école, pour ce faire le maire a demandé un devis.
- Travaux : le maire fait un point sur les travaux concernant l'église et ancienne cure, la RD 112 et la rue des Varennes
- Contribution scolaire à Jura-Nord : celle-ci a été refusée car la commune n'a pas signé de convention avec la communauté de communes Jura-Nord.
- Création d'un point numérique : le maire propose au conseil municipal d'étudier la possibilité de créer un point numérique pour les non-initiés de la commune. Le conseil municipal est favorable mais sous réserve que ce projet soit compatible avec la réglementation.
- Régime indemnitaire : le maire informe qu'il envisage de mettre en place un régime indemnitaire des employés communaux.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 23 h 00.